

Le patrimoine dans la mouvance environnementale

Gérard Beudet

Numéro 124, printemps 2010

Il était une fois demain

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/62545ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Beudet, G. (2010). Le patrimoine dans la mouvance environnementale. *Continuité*, (124), 30–33.

Le patrimoine dans l'environnement



En 2004, le Cirque Eloize a installé son siège social et son studio de création dans l'ancienne gare Dalhousie, un bâtiment du Vieux-Montréal âgé de 125 ans.

Photo : Linda Turgeon

L'évolution des pratiques d'urbanisme dans les quartiers anciens tend à souder la conservation au développement durable. Comment se marient préoccupations environnementales, urbanistiques et patrimoniales? Regard sur des valeurs en évolution.

par Gérard Beaudet

Les défenseurs du patrimoine font rarement cavalier seul. Servant d'emblée, dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, à la construction identitaire nationale, la patrimonialisation s'est graduellement inscrite au cœur de stratégies d'aménagement et d'urbanisme. Si elle misait d'abord sur l'identification et la promotion d'îlots de résistance devant les bouleversements des cadres bâtis, elle en est venue à faire alliance avec d'autres causes.

De nos jours, cette alliance se construit sur le terrain de l'environnement, de l'urbanisme et du développement durable.

La quête patrimoniale a longtemps consisté à sauvegarder des bâtiments et des ensembles architecturaux menacés par une dégradation physique normale, l'érosion de leur fonction première, la négligence de leurs propriétaires ou des projets de transformation, de construction ou de réaménagement. Avant les années 1950, rares étaient les défenseurs de la conservation qui avaient posé en d'autres termes les enjeux de la protection des cadres bâtis anciens, au demeurant

réduits aux monuments historiques. Quelques auteurs ont cependant fait figure d'exception (voir encadré « À l'avant-garde », p. 33).

Dans la deuxième moitié du siècle dernier, la conception du patrimoine et de la conservation a toutefois connu des bouleversements significatifs. Les importantes destructions au cours de la Seconde Guerre mondiale, les nombreuses démolitions causées par des projets de rénovation urbaine, de même que les répercussions d'une désindustrialisation croissante dans les années 1970 ont engendré un élargissement

ns la mouvance ementale



Dans les années 1980, on a pris conscience des conséquences néfastes de l'étalement urbain. Pour le freiner, il faut notamment valoriser les milieux bâtis d'intérêt patrimonial. Ici, le secteur Bourg-Royal, à l'est de Charlesbourg, à Québec.

Photo : Pierre Lahoud

Au centre : Construit en 1927 et restauré de 2005 à 2009, le 1253 McGill College, à Montréal, a reçu la certification LEED pour bâtiments existants. Il s'agit du dernier édifice à bureaux d'époque de cette avenue.

Photo : Stéphane Brügger

conceptuel, typologique et temporel de la notion de patrimoine. En même temps, les liens entre conservation et histoire, histoire de l'art et de l'architecture sont devenus moins exclusifs.

C'est ainsi que, du tournant des années 1960 aux années 1970, la défense de la qualité de vie dans les quartiers anciens constituera un argument de poids pour ceux qui militaient pour la protection de cadres bâtis produits, pour l'essentiel, à l'époque moderne, voire à l'époque victorienne et dans les premières décennies du XX^e siècle (dans le cas du Canada et des États-Unis).

Jane Jacobs (1916-2006) sera une figure de proue de ce mouvement avec la parution, en 1961, de son ouvrage *Vie et mort des grandes villes américaines*, dans lequel elle dénonce les ravages sociaux et environnementaux causés par la rénovation urbaine aux États-Unis. Fondés dans les années 1970, le Conseil des monuments et sites du Québec et Héritage Montréal intégreront avec succès dans leurs stratégies cette conception élargie du patrimoine. Défense du droit à la ville et au logement et revendications patrimoniales iront dès lors de pair, à tel point qu'émergeront des préoccupations sur le sort trop souvent réservé aux habitants des quartiers anciens que la valorisation patrimoniale livrait aux spéculateurs et à de nouveaux résidents plus fortunés.

À compter des années 1980, les projecteurs seront braqués sur la reconquête des friches urbaines, en particulier industrielles, et sur

l'étalement urbain, dont on dénoncera de plus en plus les conséquences urbanistiques, sociales, environnementales et économiques. Faisant flèche de tout bois, les tenants de la conservation au Canada, aux États-Unis et en Europe soutiendront que la valorisation des milieux bâtis d'intérêt patrimonial peut contribuer à freiner l'étalement urbain en proposant une solution de rechange. Ils démontreront aussi que la reconquête des friches offre des possibilités de recyclage de bâtiments et d'aménagement de nouveaux espaces multifonctionnels dotés d'attributs qui en définissent la personnalité. Mené de 1983 à 1985, le recyclage de l'usine textile Paton, à Sherbrooke, en complexe immobilier constituera une des premières réalisations québécoises à tableur sur cette convergence de préoccupations patrimoniales, urbanistiques et environnementales.



Sise au coin des rues King Ouest et Belvédère, à Sherbrooke, l'usine textile Paton (en haut en 1857) a été convertie en complexe immobilier de 1983 à 1985. Il s'agit d'une des premières interventions de recyclage de bâtiment industriel au Québec.

Photo du haut : Fonds Frederick James Sangster, Société d'histoire de Sherbrooke
Photo du bas : Jocelyn Boutin



Le Technopôle Angus a fait du développement durable son mantra. Ce parc d'entreprises montréalais espère recevoir une certification LEED ND pour l'aménagement des quartiers.

Photo : Société de développement Angus

OBJECTIF : DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 1987, la publication du rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, mieux connu sous le nom de rapport Brundtland et intitulé *Notre avenir à tous*, contribue à déplacer l'intérêt de la sphère de l'environnement à celle du développement durable. De ce nouveau point de vue, la ville durable n'est pas seulement écologique. Elle s'inscrit sans bouleversements majeurs dans une temporalité longue et comporte une mixité sociale et fonctionnelle. Ses pratiques visent à limiter l'érosion de la valeur économique des voisinages et des bâtiments et à créer des occasions de développement économique. Les quartiers anciens, dont l'intérêt patrimonial a été progressivement reconnu depuis le milieu des années 1970, acquièrent ainsi un statut nouveau au regard des dynamiques qui refaçonnent les villes et les agglomérations urbaines. Mais ils s'imposent également comme modèles à la faveur de la montée de nouveaux courants en urbanisme. Le premier, connu sous l'appellation Smart Growth, propose depuis une trentaine d'années des modalités d'urbanisation contraires à celles qui caractérisent l'étalement urbain : il priorise le redéveloppement des espaces centraux des villes, notamment ceux dont les attributs leur confèrent une valeur patrimoniale. Le second est généralement désigné comme le nouvel urbanisme (New Urbanism). Il est né aux États-Unis dans les années 1980 et privilégie la création de voisinages qui reprennent les attributs architecturaux et urbains des petits centres-villes et des quartiers de la fin de l'ère industrielle. Assimilé à une forme de néotraditionalisme, le nouvel urbanisme est parfois critiqué pour le caractère caricatural de ses propositions, qui tiennent souvent peu compte des transformations profondes du fonctionnement de la ville et du mode de vie des populations urbaines.

Si, dans une certaine mesure, ces deux mouvements ont permis de mieux articuler conservation et développement durable, on peut se demander s'il en est de même des certifications environnementales, qui connaissent une forte popularité dans le domaine de la promotion immobilière et qui font d'importantes percées dans le monde municipal.

CERTIFICATIONS ENVIRONNEMENTALES ET PATRIMOINE

Ces dernières années, les préoccupations grandissantes pour l'environnement et le

développement durable se sont accompagnées de la multiplication des certifications qui visent à transformer les pratiques environnementales et à encourager l'innovation sous toutes ses formes. La certification ISO 14001, qui porte sur la gestion environnementale au sein des entreprises et des institutions, en constitue un exemple. Dans le domaine du bâtiment et de l'aménagement, deux systèmes de certification développés par le U.S. Green Building Council ont particulièrement retenu l'attention : LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) pour le bâtiment et LEED ND (Neighborhood Development) pour les ensembles architecturaux et les quartiers. Une troisième certification, de portée plus limitée, vise les édifices existants : LEED Canada pour bâtiments existants : exploitation et entretien.

Même si la certification LEED s'applique aux bâtiments existants (points accordés pour la réutilisation de bâtiments et certification pour l'exploitation et l'entretien) et aux milieux déjà urbanisés (points accordés pour des projets situés dans des secteurs dotés d'infrastructures et certification visant notamment la réhabilitation d'anciens sites industriels), elle ne comporte aucune référence explicite à la valeur patrimoniale. Il s'agit essentiellement d'une appréciation fondée sur la performance environnementale des choix faits par les concepteurs.

La mise en œuvre de la certification LEED ND découle incidemment des nombreuses critiques dénonçant le peu de sensibilité de la certification LEED à l'égard des milieux d'accueil des bâtiments, notamment en ce qui concerne les modalités d'insertion. La certification LEED ND n'a cependant que très accessoirement réglé ce problème dans la mesure où elle ne vise pas les bâtiments, mais les voisinages et les quartiers. Sans compter qu'elle ne s'intéresse pas formellement aux attributs d'un milieu d'intervention qui pourraient avoir un intérêt patrimonial. On peut certes le déplorer, mais il est difficile d'en faire le reproche aux instances dont relèvent ces certifications puisque tel n'est pas leur but. Il est toutefois inquiétant de constater que le développement durable est encore trop souvent réduit à des préoccupations environnementales.

Abordées sous l'angle du développement durable, la protection et la mise en valeur du patrimoine comportent des bénéfices certains, ne serait-ce que parce qu'un bâtiment existant est presque toujours préférable à un bâtiment neuf, aussi performant

soit-il. Mais il ne faut pas perdre de vue que l'apport sera d'autant significatif qu'il permettra de favoriser une mise en équilibre des dimensions socioculturelle, économique et environnementale de la conservation.

■ *Gérard Beaudet est urbaniste, professeur titulaire à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal et chercheur associé à la Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti.*



À L'AVANT-GARDE

Parmi les auteurs intéressés avant les autres par les dimensions sociale, culturelle, paysagère et urbanistique de la sauvegarde patrimoniale, on retiendra :

- le critique d'art et écrivain anglais John Ruskin (1819-1900), inventeur avant la lettre de la notion de patrimoine urbain et ardent défenseur du bâti vernaculaire et des tissus mineurs;
- l'historien de l'art autrichien Aloïs Riegl (1858-1905), qui a proposé une grille d'analyse du patrimoine et d'appréciation des modalités d'intervention fondée sur les valeurs et qui a écrit *Le culte moderne des monuments*, originellement paru en 1903 et édité au Seuil en 1984;
- le biologiste, écologiste, sociologue et urbaniste écossais Patrick Geddes (1854-1932), qui a élaboré la démarche inventaire-analyse-intervention – qui a profondément marqué la pratique de l'urbanisme – et a mis sur pied un observatoire urbain à Édimbourg. Il est aussi l'initiateur de la « chirurgie conservatrice », qui consiste à retirer les additions qui compromettent la conservation des bâtiments et des ensembles urbains anciens. Ses réflexions sur les liens entre les individus, l'économie et l'environnement en font un des précurseurs du développement durable;
- l'architecte, historien de l'art, ingénieur et urbaniste italien Gustavo Giovannoni (1873-1943), qui a inventé la notion de patrimoine urbain et a écrit, de 1913 à 1931, *L'urbanisme face aux villes anciennes*, ouvrage publié en français au Seuil en 1998 et dont le point de vue urbanistique sur la conservation reste d'une grande actualité.



Le nouvel urbanisme tend à reproduire certains attributs architecturaux et urbanistiques de quartiers anciens. On constate la ressemblance entre le quartier Montcalm, à Québec (en haut), et le projet immobilier Bois-Franc, dans l'arrondissement de Saint-Laurent à Montréal (en bas).

Photo du haut : Jocelyn Boutin
Photo du bas : Images & Mots

Formation en patrimoine bâti

« Patrimoine et territoire : une nouvelle approche »



Offerte sur demande
Durée : 1 journée
Nombre de participants : 15
Agrément : Loi sur les compétences

Élus, aménagistes, urbanistes, professionnels du patrimoine, membres des comités consultatifs en urbanisme, etc., cette formation vous intéresse? Elle propose une nouvelle approche pour gérer le patrimoine et assurer des transformations du milieu en harmonie avec son héritage.

Cette formation est offerte par le Conseil des monuments et sites du Québec (CMSQ).

Pour information : 418 647-4347 ou 1 800 494-4347
www.cmsq.qc.ca ou education@cmsq.qc.ca



Culture,
Communications et
Condition féminine

